

L'écho de Perrouse

Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple



Janvier 2024

n°23

L'édito du Maire

L'année 2023 aura vu la concrétisation de nombreux projets (qui sont décrits plus en détail dans ce numéro) : la **fontaine-lavoir** au centre de Perrouse est sublimement restaurée ; l'**église Saint Mathias** de Cromary, dont nous sommes copropriétaires, est entrée en restauration fin décembre, et la dépose du clocher, fin juin, devrait être très spectaculaire ; une **réserve incendie** a été installée pour la sécurité des habitants de Villers le Temple ; le projet de **nouveaux vestiaires au stade** est en cours d'instruction et pourrait débiter en février.

Nous avons constaté l'année passée que les risques naturels deviennent plus marqués : une importante sécheresse nous a touchés dès le premier trimestre, avec son cortège de restrictions et une énième canicule en juillet. Et la fin d'année s'est montrée excessivement pluvieuse et maussade ! Cela nous amène à mettre en place un **Plan Communale de Sauvegarde** destiné à identifier les risques et à s'y préparer (voir l'article plus loin).

Notre petite commune a continué de montrer son dynamisme au travers de ses associations : l'**AS Perrouse**, avec ses plus de 400 licenciés, dont 80 féminines, joue au plus haut niveau régional cette saison ; le **Comité des Fêtes** a magnifiquement décoré le village pour les fêtes de fin d'année ; l'association **Saint Mathias** organise des manifestations en vue de recueillir des fonds pour la restauration de l'Église Saint Mathias ; **Récré Actions** propose à ses 200 membres des activités « récréatives », musicales et sportives. L'école ouverte de Perrouse organise plusieurs manifestations en vue de récolter des fonds destinés à des activités périscolaires. Enfin, la **société de chasse** de Perrouse a certainement l'un des présidents le plus jeune de France avec Paul Noirot qui a 18 ans.

Continuons, ensemble, à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Au nom de l'équipe municipale, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Maire
Joël Michaud

Vœux du maire Repas des anciens

Les habitants sont invités à la **cérémonie des vœux du maire**, à la salle des fêtes :

le samedi 20 janvier 2023 à 17h

Ce sera l'occasion de revenir sur les réalisations de l'année écoulée, et d'évoquer les projets en cours. Le verre de l'amitié et la galette seront servis à l'issue de la présentation.

Le lendemain, le traditionnel **repas des anciens** se tiendra à la salle des fêtes à partir de midi. Les personnes de plus de soixante ans sont invitées gracieusement par la commune à ce repas.

Inauguration du sapin

Le sapin au centre de Perrouse a été installé le samedi 2 décembre au matin, sous une petite averse de neige. Le soir, une inauguration des illuminations a été proposée par l'équipe municipale, avec vin chaud, chocolat chaud et brioches. Une centaine d'habitants s'est retrouvée sous la fontaine-lavoir récemment rénovée. La météo clémente a rendu ce moment encore plus convivial et apprécié par tous. Merci à tous ceux qui y ont contribué.



Bonne année
2024

PCS : anticiper les risques

L'État a créé en 2004 une nouvelle obligation pour les communes, dans le cadre de la *loi de modernisation de la sécurité civile*, incitant les maires à mettre en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Ce plan permet de se préparer à d'éventuels sinistres en listant l'ensemble des risques potentiels pouvant affecter la commune, et en réfléchissant aux mesures et procédures à mettre en face, pour gérer la crise au mieux, sans se faire surprendre.

Les risques évalués sont de différentes natures : accident majeur de la circulation, inondations, tempête provoquant des dégâts, incendies, chute de neige majeure, pollution de l'air ou de l'eau, coupure de réseau électrique ou de communication, épidémie, cyberattaque, etc.

Le conseil municipal a décidé de se faire aider, pour la rédaction du PCS, par un consultant ayant déjà réalisé des PCS pour d'autres communes. Plusieurs réunions en mairie et des visites de terrain ont eu lieu depuis le mois de juin 2023. Le contenu du PCS avance pas à pas et devrait être finalisé dans les trois prochains mois.

Globalement, la commune est assez peu soumise aux risques géologiques mais l'accent a surtout été mis, d'une part, sur l'inventaire des ressources critiques, telles que les transformateurs électriques ou le réseau d'eau, et d'autre part sur l'organisation d'un Poste de commandement qui pourrait être nécessaire pour accueillir des forces de l'ordre, des services médicaux ou des pompiers.

Le plan prévoit également de s'organiser pour héberger des personnes recueillies, les sécuriser, les nourrir et les héberger. Il peut s'agir d'une famille ayant perdu sa maison dans un incendie, ou d'automobilistes pris dans un carambolage sur la portion de la RN57 traversant notre commune, ou encore de s'occuper des enfants du pôle scolaire en cas de chute de neige majeure, empêchant les parents de les récupérer.

Pour cela, des personnes de la commune sont identifiées pour tenir un rôle lors d'une crise. En plus des membres du conseil municipal et des employés communaux, certains particuliers peuvent contribuer, notamment s'ils sont secouriste, médecin, pompier volontaire, parlent des langues étrangères, etc.

Les ressources matérielles privées pouvant être utilisées en cas de besoin, telles que les tracteurs, les tronçonneuses, sont également recensées afin de compléter les moyens de la mairie et les éventuels moyens fournis par les autorités



Tout doit être prévu pour pouvoir accéder à l'information nécessaire, même en cas d'absence d'électricité, de coupure des réseaux de communication ou d'incapacité à accéder à la mairie. Quelques achats d'équipements ont été recommandés, comme des walkies-talkies, des lampes torche, un mégaphone, etc. Une convention sera signée avec des enseignes de supermarché pour pouvoir récupérer de l'eau et des vivres en urgence, en cas de besoin.

Le plan décrit également les divers moyens de prévenir et d'informer la population, ou de s'occuper des éventuelles personnes nécessitant une assistance particulière.

Si ce genre de plan peut paraître théorique et peu probable, il reste utile de se préparer à ces éventualités, se poser les bonnes questions et d'avoir répété les bons réflexes. La sécurité et la vie de nos concitoyens peut en dépendre.

Une fois le PCS finalisé, il sera disponible à la mairie pour les personnes désignées en cas de crise (il contient certaines informations confidentielles), mais un document à destination de la population sera également préparé avec un résumé des mesures de sécurité prévues. Il s'agit du **DICRIM**, le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**, qui sera distribué à chacun, d'ici quelques mois.

Faire-parts

En 2023, nous avons accueilli trois naissances :

- Lyana Plaideau, née le 11 février
- Marceline Goetghebeur, née le 14 mars
- Raphael Thierry, né le 28 novembre

Et nous déplorons le décès de deux anciens :

- Bernard Michel, le 8 août, à 72 ans
- Bernard Martin, le 30 octobre, à 92 ans

Travaux de l'église

Après des mois de préparation, de démarches administratives, notamment pour obtenir le maximum de subventions, et de sélection des entreprises sur les différents lots du chantier, les travaux de la tranche 1 ont officiellement démarré le lundi 27 novembre.

Les premières tâches ont consisté à sécuriser et protéger le cimetière, dont certaines tombes sont très proches des murs de l'église, puis à monter l'échafaudage le long des façades et à commencer le grattage de l'enduit à remplacer. Les travaux sur la charpente de la nef ne tarderont pas. De nombreuses poutres sont à remplacer ou à consolider sur la charpente, et l'étanchéité de la toiture sera refaite pour préserver la voute et l'intérieur de la nef.

Pour mémoire, l'église Saint Mathias de Cromary est une copropriété des deux communes de Cromary et de Perrouse, à 55%-45%, ce qui explique que nous soyons impliqués dans la restauration. Le budget des travaux est élevé pour les deux communes, mais l'ensemble des subventions notifiées représente 80% du montant total. Le reste étant supportable pour nos budgets.

La seule difficulté est de bien prévoir la trésorerie et le cadencement des paiements, les avances de subvention et les remboursements de TVA. C'est pour cette raison que la mairie a contracté un emprunt permettant de couvrir les besoins au cours du chantier ainsi que le reste à payer.

Si tout se déroule comme prévu, la fin du chantier de la tranche 1 (travaux sur la nef) devrait intervenir en juin prochain. La tranche 2 concerne le clocher, mais une partie de la couverture de la nef (tranche 1), la plus proche du clocher, se fera une fois la tranche 2 terminée, pour ne pas risquer d'endommager les tuiles neuves.

La toiture du clocher sera entièrement déposée à l'aide d'une immense grue, ce qui occasionnera des interruptions de circulation pendant quelques jours, mais offrira aux habitants un spectacle impressionnant à ne pas manquer !



Récré Action

La saison 2023-2024 a bien démarré :

- Reprise stable des activités sportives avec leurs animateurs Angèle, Dylan et Nicolas.
- Succès également pour les jeux de carte avec Nicole et Mimi.
- Danse avec Sylviane, randonnée avec Christian et section guitare avec Pascal.

Une nouvelle activité à vu le jour cette année avec Sandra pour des séances de sophrologie le mardi matin à Voray-sur-l'Ognon.

Vous retrouverez tout les détails de ces activités sur notre blog : recreation70.over-blog.com

Nous vous convions à participer à notre assemblée générale qui se tiendra à la salle de Perrouse le **mercredi 10 janvier 2024 à 20h30**, précédée d'un accueil dînatoire à partir de 19h45.

Jean-Philippe Chofardet, *président*

Nid de frelons asiatiques

Plusieurs nids ont été repérés autour de Perrouse, dans les bois, à la faveur de l'hiver, puisque les feuilles tombent et démasquent les emplacements de nids. Cependant, ces nids sont vides en hiver et il n'est pas nécessaire de les détruire. En revanche, au printemps, il faut être vigilant pour repérer les nouveaux nids en formation.

Pour en savoir plus sur les frelons et notamment la différence entre les frelons asiatiques (invasifs et agressifs) et les frelons classiques (qui ont un rôle dans l'écosystème), voir sur : <https://lefrelon.com/>



Tri sélectif

Les poubelles jaunes qui contiennent les déchets recyclables sont récoltées et traitées par l'unité du Sytevom de Noidans-le-Ferroux. Ils travaillent avec les communes pour sensibiliser la population aux gestes de recyclage et pour éviter les erreurs de tri, qui occasionnent des coûts supplémentaires.

Le Sytevom réalise régulièrement des tests par échantillonnage, par secteur, afin de contrôler si des déchets non recyclables se glissent dans les poubelles jaunes. Les communes fautives peuvent recevoir des amendes en cas de récidive.

Le maire et le 1^{er} adjoint ont été invités à participer à une « caractérisation de la collecte » en octobre dernier, pour mieux comprendre le problème.



Déchets éligibles au recyclage (poubelles jaunes) :

- emballages en carton, papier, aluminium, briques alimentaires, boîtes de conserve en acier
- papiers, journaux, magazines, kraft
- bouteilles en PET, y compris les bouchons
- barquettes en polyéthylène extrudé (PEHD)
- films souples d'emballage

Attention, la déchetterie de Devecey sera fermée du 22 janvier au 23 février 2024, en raison de travaux de maintenance. Les habitants peuvent se reporter sur les déchetteries de Boulot ou de Rioz, à condition de prendre la carte du Sytevom.

Environ 20% des déchets collectés ne sont pas conformes, par méconnaissance de ce qui est recyclable ou par négligence. Les refus de tri sont en général dus à :

- des emballages compressés ou emboîtés
- des déchets recyclables en sac fermés
- du verre, du bois, des plastiques rigides
- des déchets alimentaires, des objets cassés

La population est invitée à composter au maximum ses déchets verts, y compris alimentaires, et à mettre au recyclage les déchets éligibles. Cela permettra de réduire le coût pour la collectivité et donc réduire nos impôts.

Soyons aussi vigilants à ce que nous achetons.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.



Ateliers sur le numérique

Le département organise des ateliers d'initiation au numérique (utilisation d'un ordinateur, d'un smartphone, d'une tablette, aux réseaux sociaux, à l'utilisation du courriel, etc.), aux démarches administratives en ligne et de sensibilisation à la sécurité informatique. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, sur réservation. Ils ont lieu en mairie de Perrouse.

Une première information ciblée a permis à une quinzaine de personnes de Perrouse de s'inscrire aux premiers ateliers. Il est prévu quinze séances. La première aura lieu le 9 janvier.

Les personnes intéressées peuvent contacter **Aurore Suchet**, conseillère numérique du département, au 06 07 80 18 31 ou par courriel sur aurore.suchet@haute-saone.fr



L'essentiel de Perrouse

Informations et adresses utiles sur Perrouse et Villers le temple

À découper
et conserver

Mairie

13 rue de la Mairie, 70190 Perrouse
03 81 56 92 09

mairie.perrouse@wanadoo.fr www.perrouse.org

Permanences : Lundi 18h à 19h et Samedi 10h à 11h

Réservation salle des fêtes : salledesfetes@perrouse.org

Conseil municipal

Joël MICHAUD, maire : 06 32 35 99 16

Jean-Marie HENRIOT, 1^{er} adjoint
Sébastien NOIROT, 2^{ème} adjoint
François BLATEYRON, 3^{ème} adjoint

Conseillers municipaux : Karine ANCELIN-CHAUVIN,
Fanny BARBEROT, Carine CHAUSSALET, Magali DENISET,
Christian DROMARD, Benjamin HUCKERT, Danielle MERLE.

Perrouse et les collectivités territoriales

Conseil départemental de la Haute-Saône	Président : Yves KRATTINGER Hôtel du département, 23 rue de la Préfecture, C.S. 20349, 70006 Vesoul Cedex 03 84 95 70 70 contact@haute-saone.fr www.haute-saone.fr	
Votre député (depuis juin 2022) (1 ^{ère} circonscription de Haute-Saône)	Antoine VILLEDIEU	www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA794946
Communauté de communes du pays riolais (CCPR)	CCPR, ZA la Charrière, rue des Frères Lumière, 70190 Rioz 03 84 91 84 94 www.cc-pays-riolais.fr communaute-communes@cc.pays.riolais.fr	
Pays des sept rivières	Maison de pays, place du souvenir français, BP 26, 70190 Rioz 03 84 91 90 37 www.pays-des-7-rivieres.com	
Préfecture de Haute-Saône	1 rue de la Préfecture, BP 429, 70013 Vesoul Cedex 03 84 77 70 00 www.haute-saone.pref.gouv.fr prefecture@haute-saone.pref.gouv.fr	
Mairie de Buthiers	03 81 56 89 65 www.buthiers70.fr	mairie.buthiers70@orange.fr
Mairie de Cromary	03 84 91 91 58 www.cromary.fr	mairie-cromary@laposte.net

Numéros d'urgence

Numéro d'urgence (valable dans toute l'Europe, sur téléphone fixe ou mobile)	112
Numéro d'urgence pour les malentendants	114
Pompiers	18
Urgence médicale, SAMU	15
Police secours	17
SOS Médecin	3624
Médecin de garde	3966
Pharmacie de garde	3237
SAMU social	115
Allo Enfance maltraitée	119
Non au harcèlement à l'école	3020
Violences femmes info	3919
Tabac Info Service	3989

Des défibrillateurs sont installés à la mairie (sous le préau) et à l'entrée de la salle des fêtes.

Numéros utiles

Dr Catherine Bedeaux (Voray)	03 81 56 81 33
Dr Jonathan Chaney (Voray)	03 81 51 14 31
Dr Edwige Grandjean (Voray)	03 81 60 27 09
Cabinet médical (Devecey)	03 81 56 83 72
Cabinet médical (Rioz)	03 84 91 87 79
Pharmacie Fourré (Voray)	03 81 56 81 57
Pharmacie de Devecey	03 81 56 83 88
Pharmacie de Rioz	03 84 91 82 57
Cabinet dentaire (Devecey)	03 81 56 83 93
Cabinet Infirmier (Devecey)	03 81 56 89 98
Cabinet infirmier (Voray)	03 81 56 83 83
Taxi (Geneuille)	06 25 46 93 97
Taxi Mouglin (Rioz)	06 86 69 01 54
Taxi Cattenoz (Bonnay)	06 80 12 93 67

autres adresses utiles : www.perrouse.org/liens.html

Les Associations de Perrouse et Villers le Temple

Association Sportive de Perrouse

Président : M. Christian DROMARD,
Rue du stade
06 17 98 24 59
www.asperrouse.fr

Comité des fêtes de Perrouse

Président : M. Éric GAUTHIER,
13 rue de la mairie, 70190 Perrouse
07 83 25 95 03

Récré Action

Président : M. Jean-Philippe CHOFARDET,
4 rue du stade, 70190 Perrouse,
03 81 56 88 99
recreation70.over-blog.com

Association Saint Mathias Cromary-Perrouse

7 Grande rue, 70190 Cromary, 03 84 91 85 59
www.perrouse.org/eglise.html

Autres associations :

Association de sauvegarde de la chapelle de Villers le temple

Association communale de chasse agréée (président Paul Noirot)

plus d'information sur : www.perrouse.org/associations.org

Déchetteries accessibles aux habitants de Perrouse et Villers le Temple

Déchetterie de RIOZ (SYTEVOM)

Ouverte du lundi au samedi 03 84 91 92 15
Horaires d'été (du 1^{er} mars au 31 octobre)
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre à fin février)
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
www.sytevom.org

Déchetterie de BOULOT 03 81 57 40 96

Horaires d'été : de 9h à 12h et de 14h à 18h
Horaires d'hivers : de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Déchetterie de DEVECEY (SYBERT)

Ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
03 81 21 15 60
de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50
17h50 le samedi, en été
www.sybert.fr/equipements/dechetterie-de-devecey/

Carte d'accès aux déchetteries à demander au syndicat :

Sybert : contact@sybert.fr www.sybert.fr

Sytevom : contact@sytevom.org www.sytevom.org

Salle des fêtes

La salle des fêtes de Perrouse peut être réservée au 06 76 14 93 05, directement à la mairie ou en envoyant un courriel à salledesfetes@perrouse.org.

	Résidents	Non résidents
Jour de semaine ⁽¹⁾	60 €	120 €
Week-end ou jour férié ⁽¹⁾	110 €	220 €
Week-end complet ⁽²⁾	170 €	340 €
Matinée (8h à 13h) le week-end	80 €	160 €
Soirée (17h à minuit) le week-end	90 €	180 €

⁽¹⁾ journée de 24h comptée de 9h à 9h le lendemain. Le vendredi est considéré comme un jour de week-end.

⁽²⁾ le nouvel an est compté comme un week-end complet.

Prévoir deux chèques de caution, 300€ pour la salle et 80€ pour le ménage.

Plus d'infos sur www.perrouse.org/salledesfetes.html

Pour être prévenu des actualités et événements, téléchargez l'application **PanneauPocket** (pour iOS et Android), puis cherchez la commune de Perrouse dans la liste.

Engins motorisés

Pour le respect du voisinage, les engins motorisés de bricolage et jardinage sont autorisés uniquement aux horaires suivants (arrêté préfectoral DDASS/2006 n°21) :

Jours ouvrables : de 9h à 12h et de 14h à 19h30

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Lagunes

Les eaux usées de Perrouse sont traitées dans deux lagunes naturelles. Pour ne pas perturber leur efficacité, veillez à ne pas jeter dans les toilettes des produits risquant de boucher les tuyauteries ou les lagunes : serviettes hygiéniques, lingettes, préservatifs, etc. Le respect de ces consignes permettra à la CCPR (donc à vous) d'économiser des frais. Merci.

Site de la commune : www.perrouse.org

Page Facebook : www.facebook.com/perrouse

Latitude : 47° 21' 40.8" Nord (47.361327° N)

Longitude : 6° 02' 59.4" Est (6.049839° E)

Altitude : 230 m

Écho de Perrouse : www.perrouse.org/echo.html

■ Réserve incendie

La sécurité incendie a été renforcée récemment à Villers le Temple, avec l'installation d'une réserve incendie d'une capacité de 120 m³. Les canalisations actuelles, trop petites, ne permettaient pas l'installation d'un poteau incendie, ce qui a motivé l'installation de cette réserve, placée à un endroit stratégique. Elle permettra d'alimenter les lances des pompiers et d'atteindre toutes les habitations du lieu-dit.



La restauration de la fontaine-lavoir de Perrouse est maintenant terminée et met en valeur ce petit patrimoine local.

■ Plan local d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été voté définitivement le 26 juin dernier. Il est consultable sur le site de la CCPR sur la page <https://www.cc-pays-riolais.fr/vivre/amenagement-du-territoire/urbanisme/>.

Le PLUi est officiellement entré en vigueur le 15 septembre 2023.

La contrainte principale pour l'établissement du PLUi était l'obligation de réduction de la surface constructible, dans le cadre de la loi sur la réduction de l'artificialisation des sols, ce qui avait entraîné des polémiques lors de la première version du plan. Des parcelles de terrain, principalement des jardins d'agrément au centre du village, avaient été retirées des surfaces constructibles. La mairie a fermement plaidé la cause des propriétaires et la plupart des surfaces ont été réintégrées en constructibles.

■ Lotissement Habitat 70

Le lotissement réalisé par Habitat 70, au bout de l'impasse des Cryots, propose sept parcelles d'environ 7 ares, sous forme de terrains viabilisés à construire. Trois d'entre elles ont déjà été vendues et les constructions ont démarré.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner sur les lots disponibles :

https://www.bienveo.fr/offre/Lotissement%20Perrouse/TERRAINS_PERROUSE



Toutes les infos sur Perrouse :

- www.perrouse.org
- www.facebook.com/perrouse

■ Affouage

Les lots d'affouage pour 2023-2024 ont été distribués. Ils seront sur la parcelle n°4, en face et autour du château d'eau. L'abattage des arbres doit être fait pour le 15 avril, le façonnage et le vidage est autorisé jusqu'à fin octobre.

■ Pôle scolaire

Le pôle scolaire, situé à Perrouse, accueillera pour la prochaine rentrée de septembre 2024, un total de 142 élèves, dont :

- 58 en maternelle (27 PS, 23 MS, 8 GS)
- 55 du CP au CE2 (17 CP, 18 CE1, 20 CE2)
- 29 en cycle III (13 CM1, 16 CM2)

Ces chiffres sont supérieurs aux prévisions qui avaient circulées. Par comparaison, l'année scolaire actuelle, 2023-2024 accueille 127 élèves.

■ Association Sportive de Perrouse



Encore une année de tous les records pour l'AS Perrouse, 405 licencié(e)s, un nombre encore jamais atteint pour le club. L'équipe senior, fanion au plus haut niveau régional, grâce à la ténacité des dirigeants qui ont défendu cet été les valeurs du club, pour faire appliquer leur bon droit. Une visibilité encore plus grande pour Perrouse et des rencontres auxquelles assistent de plus en plus de spectateurs et supporters.

Les jeunes joueuses et joueurs, toujours de plus en plus nombreux, représentent la pierre angulaire et l'avenir de notre club afin que celui-ci reste une référence départementale et régionale, reconnu comme tel. Nos éducateurs et éducatrices se forment et encadrent de la plus belle des manières les équipes jeunes.

Des performances régionales burgo-comtoises pour les équipes masculines en U14, U15 et U16. Ce niveau de jeu est atteint grâce aux qualités de préformation de nos éducateurs et éducatrices.

Une fierté supplémentaire grâce à notre section féminine qui s'est enrichie, cette saison, d'une nouvelle équipe en U17F ce qui nous permet d'offrir une pratique complète de football féminin de U11F à Senior F.

Le club continue, en collaboration avec la mairie et les différentes instances publiques et footballistiques, ses efforts pour finaliser le projet des nouveaux vestiaires afin d'avoir des infrastructures correspondantes aux niveaux sportif et structurel du club. L'AS Perrouse continue d'être un lieu de vie de la commune, assurant ses fonctions associatives, éducatives et sportives.

Nous souhaitons, à tous les perrousiennes et perrousiens une très bonne année 2024 !



■ Association Saint Mathias

Créée en 2018, notre association, dont l'unique but est de participer au financement des travaux de rénovation de l'église co-paroissiale, voit enfin les travaux engagés. Rappelons que le document officiel créant notre structure, approuvé par les autorités compétentes, annonçait le début des travaux au cours de l'année 2019. Nos adhérents ont fait preuve de patience et de bienveillance pendant quatre ans, qu'ils en soient remerciés et félicités.

Les travaux sont donc enfin commencés !

Notre association a rempli, et même dépassé, son objectif financier (20 000 €), grâce à vous. Un grand Merci ! Nous ne nous arrêtons pas là et nous allons continuer à soutenir les travaux de la seconde tranche du gros œuvre, en contribuant, comme nous l'avons approuvé lors de l'Assemblée Générale, à la rénovation des œuvres d'Art, peintures et retables qui enrichissent magnifiquement l'intérieur de notre belle église.

L'année 2023 a été marquée par plusieurs événements. Nous avons eu le privilège et la joie d'accueillir le samedi 13 mai notre Archevêque, Monseigneur Jean-Luc Bouilleret, en visite pastorale. Il a célébré la messe de Saint Mathias dans notre église, occasion pour lui de la visiter en détail et de découvrir son harmonie et la richesse de ses décors. L'association a fait éditer un petit opuscule décrivant notre église, il est disponible au prix de 15 € à la mairie de Perrouse. L'**assemblée générale** annuelle a eu lieu le 22 avril à Perrouse, nous vous convions à celle de 2024 le **samedi 13 avril 2024** à Cromary.

Nous avons écouté, toujours avec le même plaisir, notre ami Michel Vermot lors d'un récital d'orgue de Barbarie le 14 août, et la désormais traditionnelle **bourse aux livres** s'est tenue les 30 septembre et 1er octobre avec un succès chaque année grandissant. **Rendez-vous les 5 et 6 octobre 2024.**

L'association vous souhaite à tous une excellente année 2024. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Edouard Mac-Grath, *président*
François Blateyron, *vice-président*